

Présidente du Front National

Monsieur Vanik BERBERIAN
Président AMRF
52 avenue du Maréchal Foch
69006 LYON

AMRF - COURRIER ARRIVE
29 JUL. 2014

Nanterre, le 25 juillet 2014

Monsieur le Président,

Vous avez souhaité connaître la position du Front National sur la réforme territoriale et le redécoupage des régions. J'y suis d'autant plus sensible que notre approche de ces sujets est largement conditionnée par notre souci de voir préserver en France une ruralité vivante et prospère qui participe de l'identité de notre pays.

Je considère ainsi que les territoires ruraux sont les grands oubliés de la réforme en cours. Je crains notamment que nos petites communes ne trouvent plus guère d'interlocuteurs entre des régions élargies qui seraient poussées à traiter directement avec Bruxelles, des métropoles dont les préoccupations sont strictement urbaines et des départements qui perdraient toute légitimité dès lors qu'ils seraient privés d'assemblée délibérante.

Le document que je vous prie de trouver ci-joint fait le point sur les analyses du Front National en la matière. Je l'ai remise au Président de la République le 16 mai dernier dans le cadre des consultations qu'il menait sur les projets en cours.

Souhaitant qu'il réponde à vos interrogations,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Marine Le Pen

AMRF - COURRIER ARRIVE

29 JUL. 2014

Propositions du Front National sur la réforme territoriale

Remises au Président de la République et à la presse le 16 mai 2014

I – Une démarche marquée par la précipitation, la contradiction et l’amateurisme, alors qu’il faut du recul, du long terme et de la solidité dans l’organisation territoriale de la France

La suppression des départements et la fusion de régions à l’horizon 2015, telles qu’elles ont été annoncées par le Président de la République et par le Premier ministre, reflètent une incapacité à gouverner dans un domaine régalien. La réforme territoriale se caractérise depuis 2012 par un amateurisme saisissant et une totale confusion, avec une succession de positions et de textes qui se contredisent. Prétendre bouleverser la carte territoriale en un an témoigne d’une grave improvisation et d’une ignorance flagrante des réalités institutionnelles et locales de notre pays.

Les missions confiées aux départements et aux régions sont importantes, ce qui interdit toute rupture précipitée : un tel bouleversement déstabiliserait les services publics locaux, au détriment des Français. Toutes celles et ceux dont la vie est impactée par les multiples interventions des départements peuvent craindre pour la continuité et l’existence même des prises en charge dont ils bénéficient : entretien et développement du réseau routier, fonctionnement des collèges, aides sociales aux personnes âgées ou handicapées, accompagnement social, protection maternelle et infantile, prise en charge des enfants en danger, etc. La très grande majorité des communes peuvent craindre aussi pour leur capacité à mener des projets qu’elles ne sont pas en mesure de financer seules.

Il s’agit en même temps d’une manœuvre tactique car le report des élections régionales à 2016 et l’annulation des élections départementales viseraient notamment à repousser ou éviter une nouvelle déroute électorale.

La suppression des départements :

- contredirait le programme de campagne de François Hollande (engagement n°54 : nouvelle étape de décentralisation ; donner plus d’autonomie aux communes, aux départements et aux régions, en contrepartie d’une plus grande responsabilité ; pacte de confiance et de solidarité entre l’Etat et les collectivités locales garantissant le niveau des dotations à leur niveau actuel) ;

- contredirait des déclarations de François Hollande en clôture des Etats généraux de la démocratie territoriale (5 octobre 2012) préparant la nouvelle étape de la décentralisation. Les défauts majeurs de la suppression du département, c'est encore le François Hollande d'alors qui en parle le mieux : *« Aujourd'hui, c'est le département qui est sur la sellette (...) Des arguments en termes d'économie sont souvent avancés pour supprimer un échelon. Il ne résiste pas à l'examen dès lors qu'il n'est pas question d'abolir les compétences que cette collectivité exerce. A part diminuer quelques dizaines d'élus, où est l'économie ? Quant à la simplification espérée, elle aboutirait à l'éloignement le plus souvent de nos concitoyens par rapport aux décisions prises sans effet sur l'efficacité même du service rendu »* ;
- contredirait des déclarations de Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur qui indiquait au Sénat (15 janvier 2013), lors de l'examen de la loi sur l'élection des conseillers départementaux : *« Certains continuent de croire que moderniser la vie politique locale, c'est supprimer un échelon. Toutefois, on n'améliore pas l'efficacité des politiques publiques en éloignant les citoyens des décisions. Le département est un échelon de proximité essentiel, un échelon républicain par excellence. A ce titre, il conserve toute sa pertinence »* ;
- contredirait la loi toute récente du 27 janvier 2014 sur l'organisation territoriale, qui fait du département le chef de file de *« la solidarité des territoires »* et consacre son rôle en matière d'aide financière et d'assistance technique aux communes et en matière d'accessibilité des services au public. Cette loi affirme que le département *« a compétence pour promouvoir les solidarités et la cohésion sociale sur le territoire départemental »*, ce qui correspond bien à sa vocation. Au moment où François Hollande promet un *« pacte de responsabilité et de solidarité »*, il veut détruire la collectivité locale qui est par excellence porteuse de la solidarité locale, et qui est chargée de compétences majeures pour la vie des Français.

Le projet du Front national pour moderniser l'organisation territoriale de la France

La réorganisation territoriale telle qu'elle est envisagée par François Hollande est un chantier qui remet en cause le pacte national. Contrairement à ce que certains ministres ont imprudemment laissé entendre, la suppression des départements nécessiterait une révision de la Constitution. L'article 72 de la Constitution est limpide en ce qu'il consacre l'existence du département en tant que collectivité territoriale administrée par un conseil élu et doté de pouvoirs de décisions sur les compétences dont il est chargé.

Dans la conception républicaine qui est celle du Front national, la remise en cause de l'existence des départements, qui serait une grave atteinte à la cohésion territoriale et sociale, ne pourrait que relever du vote direct des Français à travers un référendum, et non d'un arrangement entre élus socialistes, écologistes, centristes et UMP, dans le dos du peuple.

Pour les mêmes raisons, ce type de réforme ne peut être légitimement lancé à mi-mandat, après deux ans d'incurie à un degré jamais atteint depuis les débuts de la décentralisation. Il doit au contraire faire l'objet d'un débat clair dans le cadre de l'élection présidentielle, qui est le moment central de notre démocratie. Les Français n'ont pas voté en 2012 sur la base d'un projet de charcutage territorial et ils ne doivent pas être trompés en cours de mandat.

Il faut d'urgence restaurer la crédibilité de la parole politique en faisant correspondre l'action aux engagements pris, surtout dans le domaine complexe, mais essentiel pour la vie de nos concitoyens, qui est celui de l'organisation territoriale et de la répartition des rôles entre l'Etat et les collectivités locales. C'est le sens des propositions ci-après du Front national sur la modernisation ambitieuse de notre organisation territoriale.

II – Une mise au pas et une austérité dictées par l'Union européenne dans un domaine régalien par excellence, celui des institutions.

L'affichage d'une économie de 12 à 25 milliards d'euros grâce à la réforme territoriale relève de l'enfumage pur et simple, d'autant que les coûts liés à la déstructuration des territoires sont délibérément cachés (cf. plus bas). Cette estimation de coin de table sur la base de 5 à 10% de l'ensemble des dépenses des collectivités territoriales (250 Md€) est :

- soit une escroquerie intellectuelle grossière, car l'essentiel de ces dépenses correspond à des compétences obligatoires, donc est très peu modulable, à législation constante ;
- soit l'annonce d'un démantèlement des services publics locaux, car seule une remise en cause du contenu de leurs interventions (au-delà des seuls frais de gestion) serait de nature à dégager de telles économies.

Ce n'est pas seulement par diversion que la réorganisation territoriale violente a été annoncée juste avant les élections européennes. En effet, le charcutage territorial qui se prépare répond directement à la Recommandation faite à la France en juin 2013 par le Conseil de l'Union européenne, qui a adopté telle quelle la proposition de la Commission européenne. Sous le prétexte de l'austérité budgétaire, cette demande est une ingérence inacceptable dans notre souveraineté.

On le voit une nouvelle fois : le principe de subsidiarité, qui était supposé protéger les Etats contre l'interventionnisme de Bruxelles, est un leurre. Le système de l'Union européenne est une machine à broyer toujours davantage les Etats et les peuples.

La démolition annoncée des territoires est l'une des innombrables conséquences de l'asservissement de la classe dirigeante française à l'idéologie ultralibérale de l'Union européenne, en particulier depuis le traité de Maastricht en 1992. C'est une réplique sismique, et non un tremblement de terre isolé ; en cela, elle participe de l'entreprise d'effacement de la France.

Le projet du Front national pour moderniser l'organisation territoriale de la France

L'organisation territoriale de la France est un acte de souveraineté : notre pays doit rester pleinement indépendant et se doter des institutions qui correspondent à son identité, à son intérêt et à son projet de développement.

La Cour des Comptes doit éclairer le débat public sur la marge d'économies réalisables par la suppression des départements et la fusion de régions, à politique inchangée : pour sortir des incantations démagogiques, le Front national soutient la demande formulée par Claudy Lebreton, président de l'Assemblée des départements de France, qui a déclaré récemment que ce « *Big Bang [de l'organisation territoriale] n'est porté que par les seules demandes des grandes institutions financières et technocratiques européennes : faites des économies, diminuez la dépense publique, c'est cela le viatique, le seul mobile* ».

Nous n'avons pas à singer d'autres Etats, en particulier l'Allemagne et ses Länder, en calquant un modèle régionaliste qui serait le cheval de Troie du fédéralisme ultralibéral de l'Union européenne en préparant le démantèlement de l'Etat-nation et de l'Etat-providence. C'est librement que la France doit faire évoluer ses institutions (cf. propositions ci-après).

III – Un charcutage des territoires sans projet de développement pour la France, qui va déstabiliser les services publics et les prestations sociales ainsi que les fondements de notre République

Supprimer les départements et fusionner des régions, c'est un mécano institutionnel, fruit d'une lubie improvisée par des technocrates aux abois, sans projet politique de fond.

Le département est accusé depuis quelques semaines d'être une institution archaïque alors que les différentes étapes de décentralisation n'ont cessé de le renforcer en lui confiant des fonctions croissantes de cohésion territoriale et sociale. Après avoir affirmé la place indispensable du département au cours des 20 premiers mois du quinquennat, François Hollande et Manuel Valls veulent désormais son dépeçage par le haut (transfert de compétences aux régions) et par le bas (absorption par les métropoles sur leurs territoires). Bouc émissaire, victime expiatoire, le département est sacrifié sur l'autel de l'Union européenne.

Cette volonté de supprimer violemment le département est tout à fait néfaste et contraire à l'intérêt bien compris des Français et de la France dans sa diversité et dans son unité. C'est le démantèlement de la collectivité territoriale qui assure un traitement cohérent et équilibré des zones urbaines et rurales et qui gère des services publics et des prestations essentielles à la très grande majorité de nos concitoyens (enfants et leurs familles, usagers de la route, personnes âgées, personnes handicapées, personnes en difficultés d'insertion...) et qui animent les territoires, soit directement par leur action et par leur commande publique, soit en appuyant les communes et leurs groupements. La mort des départements entraînerait l'extinction de la ruralité.

La suppression des départements et la fusion de régions destinées à les remplacer représenteraient une grave menace pour la cohésion territoriale et sociale. Des super-régions dotées de compétences très étendues recréeraient des féodalités régionales qui morcelleraient le territoire et détruiraient les fondements de la République française. Sans contre-pouvoir efficace, ces super-régions seraient polarisées sur le devenir de la métropole chef-lieu et des grands centres urbains, voire risqueraient d'agir par favoritisme, en délaissant les territoires ruraux ou périphériques.

Ces super-baronnies, touchées par le syndrome de la « folie des grandeurs », seraient enfin à l'origine d'une dérive des dépenses publiques.

L'obsession de fusionner des régions pour parvenir à une carte de 8 à 12 régions sur le territoire métropolitain ne s'explique que par une fascination infantile pour le modèle allemand. Ce modèle n'est d'ailleurs pas compris puisqu'en République fédérale d'Allemagne les *Länder* sont des Etats qui exercent les compétences non régaliennes, qui décident librement d'adhérer à la fédération, et qui choisissent leur organisation territoriale interne. La puissance des *Länder* ne provient pas de la superficie qu'ils couvrent mais de l'étendue de leurs compétences et de leurs ressources.

Le bouleversement territorial tel qu'il est envisagé par le pouvoir ne manquerait pas de déstabiliser la France pendant plusieurs années alors que notre pays, enchaîné à l'Union européenne, à l'euro et dépourvu de stratégie économique, ne se remet pas de la pire récession qu'il ait connue depuis 1929. Il faudrait, à l'inverse, mobiliser les énergies vers l'action de fond. En période difficile, les réformes institutionnelles sont un handicap pour la puissance, la compétitivité et la cohésion nationales. Cette manœuvre participerait de l'affaiblissement durable de la France, qui est peut-être, au fond, l'objectif recherché de cette dénaturation.

Le projet du Front national pour moderniser l'organisation territoriale de la France

Le Front national a exprimé de manière constante sa détermination à réformer intelligemment le « *mille-feuille territorial* » français.

La coexistence de plusieurs niveaux de collectivités territoriales est le résultat d'une évolution historique mal maîtrisée. Cela ne veut nullement dire qu'il faut se résigner au statu quo. Seulement, la réforme ne doit pas affaiblir inutilement la France ; elle doit la doter d'outils institutionnels plus solides et plus efficaces.

Le Front national est attaché à la préservation de la commune, lieu essentiel d'exercice de la démocratie locale. Le tissu communal est essentiel à l'identité et à la vitalité de la France.

Pour organiser des services publics à une échelle plus vaste, notre pays a encouragé le développement anarchique et opaque des intercommunalités (au 1^{er} janvier 2013, on dénombrait 2 456 établissements publics de coopération intercommunale – EPCI – à fiscalité propre et 14 305 syndicats intercommunaux). Cette profusion est régulièrement dénoncée par la Cour des Comptes, notamment dans son rapport public d'octobre 2013 sur les finances publiques locales qui en a souligné les dérives en termes d'effectifs et de dépenses. Le développement des intercommunalités ne s'est pas accompagné d'une modération des dépenses des communes elles-mêmes comme cela aurait été logique.

Il faut assainir le maquis de l'intercommunalité en se reposant davantage sur le département, qui est le bon niveau de programmation, de gestion partagée et de péréquation pour la plupart des services publics locaux. A cheval entre ville et campagne, couvrant un territoire suffisamment large tout en demeurant à taille humaine, le département doit devenir l'échelon privilégié de prise en charge des questions intercommunales, y compris dans les grandes agglomérations : urbanisme et logement, aménagement, eaux et assainissement, déchets, transports urbains, accueil des jeunes enfants, soutien au sport, développement touristique, promotion de la culture. Cela évitera de recréer de multiples intercommunalités coûteuses en frais de gestion, qui diluent le pouvoir de décision et qui morcellent les territoires au gré des alliances politiques.

La formule la plus efficace et la plus équilibrée d'intercommunalité, celle qui permet la couverture intégrale de la population, on la trouve naturellement à l'échelle du département, qui assure l'assistance technique aux communes et qui cofinance les investissements communaux.

Les départements doivent non seulement être confortés dans leur rôle de garant des solidarités territoriales et sociales, mais se voir aussi attribuer une partie des compétences confiées aujourd'hui aux régions (gestion des lycées, santé) pour les exercer en synergie avec celles qu'ils détiennent déjà (gestion des collèges, organisation des transports interurbain et scolaire, travail social, insertion professionnelle et sociale, handicap, dépendance, protection maternelle et infantile, protection de l'enfance). Le dépouillement des départements par les métropoles doit être abandonné pour sauvegarder la cohérence des services publics et éviter le divorce entre les principales agglomérations et le reste du territoire. Afin d'adapter la représentation départementale aux enjeux de service public, le mode de scrutin des élections départementales devra évoluer vers la représentation proportionnelle intégrale par des conseillers territoriaux.

Les régions deviendraient des établissements publics de coopération interdépartementale, administrés par une partie des conseillers territoriaux représentant les départements, par conséquent sans assemblée propre. On éviterait ainsi l'équilibre territorial sur le territoire régional, notamment entre la grande agglomération chef-lieu, les autres pôles urbains et les zones rurales. Les attributions des actuelles régions en matière de développement économique et d'organisation des transports reviendraient à l'Etat qui pourrait impulser des stratégies de développement en partenariat avec les départements et en consultant les partenaires sociaux sur la base de contrats pluriannuels.

L'Etat, relayé sur le plan territorial par les préfets et leurs services, doit retrouver l'élan de développement et de modernisation qui a été celui des Trente Glorieuses, et conjuguer ses ambitions avec celles des élus territoriaux et des partenaires économiques.

IV – Un gigantesque déménagement du territoire qui se traduira par des transferts massifs d'emplois publics et de familles, et la désertification des départements petits et moyens au profit des métropoles

La suppression des départements et la fusion de régions auraient aussi un grave impact sur la population, l'activité économique, les services publics et l'emploi au niveau des territoires.

Ces conséquences, qui sont cachées aux Français, doivent être révélées car le déménagement du territoire s'apparenterait à un plan social de grande ampleur dans la quasi-totalité des territoires départementaux et aggraverait la concentration dans les très grandes agglomérations, au chef-lieu des futures régions, et donc le déséquilibre des territoires.

Les départements et leurs établissements emploient 363 400 agents (donnés 2011 fournies par le ministère de l'Intérieur), qui font vivre plus d'un million de personnes en comptant leur famille. Il est évident que la suppression des départements au profit des régions, fusionnées, aboutira très rapidement à transférer vers les grandes métropoles la majorité des emplois des anciens départements, à l'exception de quelques antennes de proximité, des services d'incendie et de secours [près de 50 000 agents] et des personnels de service en établissement scolaire [une partie des 90 000 TOS de collège et de lycée].

On peut estimer à près de 250 000 agents, soit 800 000 personnes en comptant leurs familles, l'ampleur des déplacements de population qui seront induits par la mort des départements en tant que collectivité territoriale.

De plus, il est évident que l'essentiel des services de l'Etat au niveau départemental seront largement supprimés et regroupés au niveau régional même si le Gouvernement prétend le contraire. Les préfetures et sous-préfetures emploient près de 25 000 agents et les directions départementales interministérielles près de 35 000, ce qui fait 60 000 agents au total. Le transfert, ou la suppression, de la quasi-totalité de ces emplois priverait les villes petites et moyennes de près de 200 000 habitants. Le dessein de Nicolas Sarkozy, celui de la régionalisation des services de l'Etat, risque d'être achevé par François Hollande.

Ces déséquilibres seront aggravés par la fusion de régions, qui concentrera encore davantage les 80 000 emplois des régions vers les nouveaux chefs-lieux de région.

Au total, ce sont de l'ordre de 300 000 à 350 000 emplois et 1 million de personnes, en comptant leurs familles, qui seront déménagés vers les chefs-lieux des nouvelles régions. Ce serait l'équivalent d'un plan social industriel de plusieurs milliers d'emplois dans chaque territoire départemental concerné. Pour les territoires métropolitains qui recueilleraient ces emplois, cela signifierait une pénurie de logements, une augmentation des prix de l'immobilier, un étalement urbain vers les grandes banlieues et des conditions de vie souvent plus défavorables pour les agents transférés et leurs familles.

Ce transfert ou cette disparition d'emplois publics, notamment de cadres, aggraverait la désertification et l'appauvrissement des territoires départementaux ruraux ou moyens, et même dans des départements fortement urbains mais qui ne seraient pas chefs-lieux des futures régions. Tous les secteurs de l'économie locale en pâtiraient : l'industrie et les services marchands comme le BTP, les commerces, mais aussi les autres services publics puisque les diminutions de population, comme la déflation monétaire, entraîne la destruction du peu de services qui restent (fermetures d'écoles, d'agences postales ou d'EDF, de tribunaux, etc.).

En plus de la désindustrialisation, de la crise agricole, des fermetures de sites militaires, ce serait un nouveau traumatisme pour la très grande majorité des territoires de la République, où souvent ce sont les services publics qui soutiennent encore le tissu économique et social. De nombreux territoires ne s'en relèveront pas, faute d'acteur institutionnel et économique capable de prendre le relais.

Dans la plupart des cas, le département est en effet le seul organisme public qui dispose des moyens de promouvoir l'aménagement et le développement. Ces territoires délaissés basculeront dans l'exclusion, engendrant des situations humaines et sociales dramatiques qui se traduiront par des pertes de revenu, par le recours accru aux revenus de transfert (aides sociales comme le revenu de solidarité active, l'allocation aux adultes handicapés, allocations chômage) et par une diminution des rentrées fiscales et sociales. Tout cela alourdirait les déficits publics. Or l'effet dépressif et récessif de ce charcutage territorial n'est absolument pas pris en compte dans les prévisions économiques et budgétaires officielles.

Le projet du Front national pour moderniser l'organisation territoriale de la France

Le Front national demande non seulement le maintien des départements en tant que lieux d'expertise, de décision, de financement et d'emplois, mais aussi le renforcement de leurs compétences en matière de gestion des services publics locaux (à l'échelle intercommunale) et l'organisation des régions comme émanations des départements de leur ressort. Les Français restent attachés à la préservation du département, gage de proximité et d'efficacité, pour peu qu'on les interroge de manière non biaisée et qu'on leur explique les enjeux et les conséquences des évolutions institutionnelles.

Le Front national souhaite aussi fortement la poursuite de la maîtrise des dépenses des départements et de la modernisation de leur gestion, dans le souci d'un usage économe des deniers publics : niveau des effectifs et de la masse salariale (avec notamment des pratiques plus raisonnables de gestion de carrière), dépenses de communication et de moyens généraux, maîtrise et optimisation des dépenses d'intervention, engagement de démarches de mutualisation, meilleure articulation avec les autres financements publics. Cette modernisation maîtrisée devra éviter toute déstabilisation des services publics et des territoires, en veillant aux équilibres entre milieux urbain et rural.

Le repositionnement des régions comme émanations des départements permettra de garantir la complémentarité et la synergie entre les actions de ces deux niveaux de collectivités, et d'éviter que les régions s'affirment comme des concurrentes des départements alors qu'elles sont plus éloignées des réalités de terrain.